

Centre Italien d'Assistance Opérationnelle pour le Visas et les Légalisations

Visa pour Regroupement Familial avec Parents à Charge (de plus de 65 ans)

Documents à fournir:

1. **Formulaire de demande de visa** dûment rempli;
2. **Photo d'identité** récente ;
3. **Passeport** en cours de validité ayant une échéance supérieure d'au moins 3 mois à celle du visa demandé ;
4. **Nulla osta** délivré par le Guichet Unique pour l'Immigration italien compétent (SUI) ;
5. **Acte de naissance du ressortissant marocain résidant en Italie** légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et traduit par un traducteur reconnu par le Consulat Général ;
6. Dans l'hypothèse où les demandeurs aient d'autres enfants :
 - si ces derniers résident à l'étranger : **copie authentifiée** (par l'autorité locale di Pays de résidence) **de leur permis de séjour** ;
 - si ces derniers se trouvent au Maroc : **certificat d'indigence de chaque enfant** légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et traduit par un traducteur reconnu par le Consulat général d'Italie et **certificat médical** délivré par un médecin de confiance du Consulat Général pour chacun des enfants qui atteste qu'il ne peut pourvoir à la prise en charge du parent demandant le visa pour de graves raison de santé.
7. **Livret de Famille** original (en vision) ainsi qu'une photocopie.

N.B.

Pour faciliter la gestion du dossier vous êtes cordialement invités à présenter toute la documentation ci-dessus comme suit :

- **copie + original en vision** ;
- **dans l'ordre de la liste.**

Avertissement:

Le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de demander ultérieurement de la documentation pour l'évaluation du dossier, dont l'examen de l'ADN.

Catégorie	Montant
Frais de Visa	863
Charges de service	264
Total	1127